Envoyé en préfecture le 09/09/2026
Reçu en préfecture le 09/09/2026
Publié le
ID : 035-213503311-20260907-D76_2026-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TALENSAC DU 07 SEPTEMBRE 2026

**Date de convocation :** 1er septembre 2026
**Nombre de conseillers** e*n exercice :* 23 *Présents : 20* *Votants :* 21

*Vu le code général des collectivités territoriales,*

*L'an deux mil vingt-six, le 07 septembre à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de TALENSAC (Ille-et-Vilaine) proclamés élus à la suite des récentes élections municipales du 15 mars 2026, se sont réunis à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire sortant, conformément aux articles L 2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.*

*ETAIENT PRESENTS :*
*M. DUTEIL Bruno, Maire*

*Mme BERREE Brigitte, M. ROUX Etienne, Mme CHOPIN Agnès, M. CLOUET Jean-Yves, Mme LE PLUART-BRILLAND Mathilde, M. BLAIRON Cédric, adjoints*

*M. JACOB Christophe, Mme BERTIN Christine M. DUBREIL Denis, Mme MOISAN Marie-Annick, M. DEBROIZE Hubert, Mme LECARPENTIER Florence, Mme SAMARCQ Marie, M. DESMASURES Ludovic, Mme BLANDIN Aurore, Mme CARISSAN Fanny, Mme FLEURY Samantha, M. COLLET Mathieu, M. TEXIER Chris, conseillers.*

*EXCUSÉS : Mme DUMERAT Emilie*

*ABSENTS : Mme DUGUE Mélanie, M. BELAN Hugo*

*Madame DUMERAT Emilie donne pouvoir à Monsieur ROUX Etienne*

*Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : CLOUET Jean-Yves ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.*

## *Délibération n°76/2026*
## Marché d'élaboration du Plan-guide d'aménagement du centre-bourg – Sollicitation d'une subvention au titre du programme « Ambition communes » du Département d'Ille-et-Vilaine

Vu la délibération 75/2026 du 07 septembre 2026
M. le Maire expose que le projet d'élaboration d'un plan-guide d'aménagement du centre-bourg est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre du programme « Ambition communes » porté par le Département d'Ille-et-Vilaine.

Cette subvention serait au maximum de 50% du montant HT des études conduites.

Envoyé en préfecture le 09/09/2026
Reçu en préfecture le 09/09/2026
Publié le
ID : 035-213503311-20260907-D76_2026-DE

Le plan de financement serait le suivant :

| **DEPENSES D'INVESTISSEMENT HT** | | **RECETTES D'INVESTISSEMENT HT** | |
|---|---|---|---|
| Lot unique – élaboration du Plan-guide d'aménagement | 39 000 € | Autofinancement | 19 500 € |
| | | Département d'Ille-et-Vilaine – « Ambition communes » | 19 500 € |
| **TOTAL** | **39 000€** | **TOTAL** | **39 000 €** |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (0 contre, 0 abstention, 21 pour) :

- ***APPROUVE*** le projet d'élaboration du Plan-Guide d'aménagement du centre-bourg
- ***APPROUVE*** le plan de financement
- ***SOLLICITE*** une subvention au titre programme « Ambition communes » du Département d'Ille-et-Vilaine
- ***AUTORISE*** le Maire à déposer le dossier de demande de subvention précitée et à signer tous documents nécessaires dans la conclusion de ce dossier

***Pour extrait conforme, le 07 septembre 2026,***

***Le Maire,***
***Bruno DUTEIL***

***Le Secrétaire de séance***
***Jean-Yves CLOUET***

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.